

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 JUILLET 2019

PROCÈS-VERBAL, d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 24 juillet 2019, à 19 h 30 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
M^{me} Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

Est absent :

M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M^e Caroline Tremblay, directrice générale
M^e Daniel Martineau, greffier
M^e Olivier Trudel, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

AVIS DE CONVOCATION

Rapport verbal du greffier adjoint voulant que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire ait été signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.

2019-265

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme soumis.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PROPOSITIONS

2019-266

CONSEIL — DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 JUILLET 2019 (SUITE)

Considérant les enjeux de sécurité majeurs liés à l'intersection Fossambault/des Mines et l'importance capitale qu'accorde le conseil municipal à la sécurité des usagers de la route;

Considérant la présentation faite aux citoyens par le ministère des Transports du Québec (MTQ) le 3 juillet 2019 concernant cette intersection et plus particulièrement le projet de réaménagement de type « Seagull » proposé.

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

De demander au ministère des Transports du Québec (MTQ) de considérer l'installation de feux de circulation à l'intersection Fossambault/des Mines comme étant la meilleure option, et ce, en conformité avec les conclusions de la présentation faite aux citoyens le 3 juillet 2019;

De demander au MTQ de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des usagers de la route d'ici à la mise en place de feux de circulation et, s'il devait être retenu, revoir et bonifier son projet de réaménagement de type « Seagull » afin d'en éliminer les irritants, notamment, mais sans s'y limiter, les contraintes importantes (détours) dans leurs déplacements quotidiens pour les résidents du secteur, les délais potentiels pour les véhicules d'urgence et les difficultés de déplacements pour les cultivateurs du secteur possédant des terres de part et d'autre de la route de Fossambault;

De demander au MTQ de mettre en place à très court terme, soit d'ici la fin du mois d'août 2019, des mesures concrètes visant à améliorer la sécurité dans le secteur de l'intersection Fossambault/des Mines en diminuant par exemple de façon significative de la vitesse maximale autorisée et en mettant en place des « radars photo » permanents;

De transmettre copie de la présente résolution à Mme Geneviève Guilbault, vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et députée de Louis-Hébert.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-267

CONSEIL — DEMANDE AU RÉSEAU DE TRANSPORT DE LA CAPITALE

CONSIDÉRANT les changements de parcours prévus notamment sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures par le Réseau de Transport de la Capitale (RTC) qui entreront en vigueur en août prochain.

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

DE proposer aux dirigeants du RTC de bonifier les changements aux parcours prévus pour le secteur des Bocages de façon à maintenir le service direct pour le secteur sud du lac St-Augustin ainsi que le secteur de la Grand-Voile.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-268

CONSEIL – DEMANDE À LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE le Domaine des Pauvres est situé sur les lots 3 056 295, 3 056 305, 4 712 491, 6 275 945, 6 275 946 et 6 275 947 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE ce domaine est susceptible de présenter une valeur patrimoniale, notamment au plan historique;

CONSIDÉRANT QU'IL existe une menace réelle que le site soit dégradé.

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

DE demander à la ministre de la Culture et des Communications d'émettre une ordonnance en vertu de l'article 76 de la *Loi sur le patrimoine culturel* afin de permettre à la ministre d'évaluer la pertinence de protéger en tout ou en partie le site du Domaine des Pauvres situé sur les lots 3 056 295, 3 056 305, 4 712 491, 6 275 945, 6 275 946 et 6 275 947 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-269

DIRECTION GÉNÉRALE — COMPENSATION POUR LE DÉNEIGEMENT DE L'HIVER 2018-2019 (M.T.Q.)

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'autoriser la directrice générale, ou en son absence le greffier, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acceptation de l'offre du ministère des Transports au montant de 2 263,74 \$ en règlement complet et final concernant les opérations et les consommations de fondants pour la saison 2018-2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-270

DIRECTION GÉNÉRALE — DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME POUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE D'EAU (FIMEAU) — ROUTE RACETTE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de Biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

QUE la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-271

TRÉSORERIE — PAIEMENTS COMPTANTS SUR LES RÉGLEMENTS D'EMPRUNT À REFINANCER

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

QUE la trésorière adjointe soit autorisée à effectuer les paiements comptants suivants pour un total de 2 752 688 \$:

Montant	Règlement
21 500 \$	Règlement REGVSAD-2007-044 Règlement d'emprunt parapluie sur les infrastructures de surface PTI-2007 et autres considérations
9 388 \$	Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2008-097 relativement à l'achat d'une conduite d'égout pour le boulevard Hamel – Projet en partenariat avec la Ville de Québec
247 600 \$	Règlement d'emprunt REGVSAD-2008-127 visant le prolongement de l'aqueduc et de l'égout pluvial ainsi que la réfection sur le 3e Rang de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures (1 100 000 \$)
163 900 \$	Règlement d'emprunt REGVSAD-2009-141 au montant de 2,7 millions pour la réfection du complexe municipal
329 400 \$	Règlement d'emprunt n° 2009-143 pour la réfection de l'égout à l'ouest de la route 138
1 980 900 \$	Règlement d'emprunt REGVSAD-2009-146 visant l'achat et la rénovation de l'aréna Acti-vital pour un montant de 12 000 000 \$

QUE les fonds soient puisés sur les fonds dégagés par l'imposition de la taxe spéciale pour le remboursement de la dette, le surplus accumulé non affecté ou les soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés et d'autoriser les virements budgétaires nécessaires.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-272

GREFFE — MAINLEVÉE — LOT 6 254 587 — LES JARDINS BON PASTEUR INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'autoriser et ratifier toute vente du lot 6 254 587 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf;

D'accorder mainlevée totale pure et simple et consentir à la radiation de l'inscription de tous les droits de résolution garantissant l'obligation de construction à l'acte de vente consentie à les Jardins Bon Pasteurs inc. le 4 mars 2015 publié sous le numéro 21 382 357, mais uniquement en ce qui concerne le lot 6 254 587;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant à signer l'acte de mainlevée pour et au nom de la Ville pour donner suite à la présente, selon des conditions substantiellement conformes au projet joint au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-273

GREFFE — PARC-O-BUS DU RÉSEAU DE TRANSPORT DE LA CAPITALE AU COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE mandater le greffier, ou son remplaçant à signer la *Convention de prêt à l'usage d'un terrain pour l'installation d'un parc-o-bus*, le tout selon les conditions substantiellement conformes au projet joint au sommaire décisionnel;

D'abroger la résolution 2017-256 du 6 juin 2017 relative au parc-o-bus du Réseau de Transport de la Capitale au Complexe sportif multifonctionnel.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-274

GREFFE — CESSIION DE CONTRAT RELATIF AU CONTRAT DE COLLECTE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'accepter la cession, par Gaudreau Environnement Inc, à GFL Environnemental inc., de tous ses droits lui résultant du contrat relatif à la cueillette de matières résiduelles adjudgé par la résolution 2017-494 du 19 décembre 2017 (APO-2017-037);

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer pour et au nom de la Ville le consentement joint au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-275

GREFFE — OCTROI D'UN CONTRAT RELATIF À LA RÉPARATION DE DEUX SOUFFLEUSES À NEIGE

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'octroyer les contrats pour la réparation de deux souffleuses à neige de marque VOHL à l'entreprise *VOHL inc.* de la manière suivante :

- Réparation de la souffleuse à neige VOHL DV-4000, unité 10-S30, numéro de série 42369, conformément à sa soumission datée du 23 mai 2019, portant le numéro 4328 et jointe au sommaire décisionnel, pour une somme forfaitaire de 38 480,35 \$, plus les taxes applicables, incluant les pièces et la main d'œuvre;
- Réparation de la souffleuse à neige VOHL DV-4000, unité 10-S31, numéro de série 42370, à l'entreprise *VOHL inc.* conformément à sa soumission datée du 22 mai 2019, portant le numéro 4324 et jointe au sommaire décisionnel, pour une somme forfaitaire de 38 974,11 \$, plus les taxes applicables, incluant les pièces et la main d'œuvre;

QUE les fonds nécessaires soient puisés sur le poste budgétaire n° 02-320-10-525;

D'autoriser la trésorière adjointe, ou son remplaçant, à effectuer les virements budgétaires le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-276

GREFFE — ADJUDICATION DE CONTRAT RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉFECTION DE STRUCTURES DE BOIS ET SENTIER DU PARC RIVERAIN — APPEL D'OFFRES NO APO-2019-009

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat relatif aux travaux de construction et de réfection de structures de bois et sentiers du Parc Riverain, appel d'offres n° APO-2019-009 au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Construction MP-K (9392-0288 Québec inc.), conformément à la demande publique de soumissions 1278796, selon le prix forfaitaire de sa soumission datée du 10 juillet 2019 et dont copie est jointe au sommaire décisionnel, soit une somme de 407 000 \$, plus les taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés sur le surplus non affecté relatif au projet n° BA-I-19-07, poste budgétaire 59-110-00-000;

D'autoriser la trésorière-adjointe, ou son remplaçant, à effectuer les virements budgétaires le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-277

GREFFE – INTERDICTION DE STATIONNEMENT SUR LA RUE DES BERNACHES

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'interdire en tout temps le stationnement sur la rue des Bernaches, du côté pair, entre les rues Morillon et des Landes et d'autoriser le Service des travaux publics à installer des panneaux de signalisation à cet effet.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-278

GREFFE – INTERDICTION DE STATIONNEMENT SUR LA RUE DU TRÈFLE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrosseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'interdire en tout temps le stationnement sur la rue du Trèfle, du côté impair, du numéro d'immeuble 149 jusqu'à la route Racette et d'autoriser le Service des travaux publics à installer des bollards en milieu de rue ainsi que des panneaux de signalisation à cet effet.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-279

RESSOURCES HUMAINES — EMBAUCHE D'UN ARBORICULTEUR JOURNALIER AU SERVICE DES BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'embaucher de M. François Alain au poste permanent d'arboriculteur-journalier, Service des bâtiments, parcs et espaces verts, avec entrée en fonction au plus tard

le 26 août 2019, selon les conditions de travail prévues à la *Convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4795, cols bleus*.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-280

RESSOURCES HUMAINES — NOMINATION AU POSTE DE PRÉPOSÉ À L'ARÉNA AU SERVICE DES BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

DE nommer M. Alain Bouchard au poste permanent de préposé à l'aréna, au Service des bâtiments, parcs et espaces verts, à compter du 2 juillet 2019 selon les conditions de travail prévues *Convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4795, cols bleus*.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-281

RESSOURCES HUMAINES — NOMINATION AU POSTE DE BRIGADIER AU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

DE nommer Mme Sonia Leduc, employée permanente, au poste de brigadière pour une période temporaire d'une année au coin des rues du Sourcin et du Sentier à compter de la rentrée scolaire 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-282

RESSOURCES HUMAINES — FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION — PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN MÉNAGER AU SERVICE DES BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'octroyer, en date du 10 juillet 2019, la permanence à M. Thomas Thiboutot-Boivin à titre de préposé à l'entretien ménager permanent au Service des bâtiments, parcs et espaces verts, selon l'article 8.11 de la *Convention collective des employés cols bleus du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4795, cols bleus*.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-283

RESSOURCES HUMAINES — FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION — SURVEILLANTE DE PLATEAUX D'ACTIVITÉS AU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'octroyer, en date du 25 juin 2019, la permanence à Mme Marianne Bolduc, à titre de surveillante de plateaux d'activités au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, selon l'article 18 et les suivants de la *Convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2621, Secteur loisirs*.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-284

**RESSOURCES HUMAINES — LETTRE D'ENTENTE CBA-2019-03 —
CONDITIONS DE TRAVAIL S'APPLIQUANT AUX EMPLOYÉS
INTERVIEWEURS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'approuver la lettre d'entente CBA-2019-03, entre la Ville et le Syndicat des employés municipaux de Saint-Augustin-de-Desmaures (FISA), jointe au sommaire décisionnel;

D'autoriser la Directrice générale et la Directrice des ressources humaines, ou leur remplaçant, à signer la lettre d'entente pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-285

**RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION AU GUIDE DES CONDITIONS
DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS CADRES ET PROFESSIONNELS DE LA VILLE
DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

De modifier le premier alinéa du paragraphe (k) de l'article 2.01 du Guide des conditions de travail des Employés cadres et professionnels de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures en abrogeant les mots « et la sécurité d'emploi »;

De modifier l'annexe B du Guide des conditions de travail des Employés et professionnels de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures de la manière suivante :

- en remplaçant le poste « Coordonnateur des ressources humaines » par « Responsable de la gestion des ressources humaines »;
- en déplaçant le poste de trésorier de la classe salariale 11 à la classe salariale 10;
- en remplaçant le poste « Agent aux ressources humaines » par « Agent aux ressources humaines et en santé et sécurité au travail ».

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-286

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — MODIFICATION AU
PROTOCOLE D'ENTENTE INTERVENU ENTRE LA VILLE ET CARDIO PLEIN
AIR INC. RELATIF À L'UTILISATION DES TERRAINS DU PARC RIVERAIN ET
DU PARC BIVOUC**

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

DE conclure une entente entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et Cardio Plein Air inc. relativement à l'utilisation du Parc Riverain, du Parc Bivouac et du Parc Place-Portneuf, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint au sommaire décisionnel, laquelle entente modifie celle autorisée par la résolution 2018-435 du 16 octobre 2018;

D'autoriser la Coordinatrice aux loisirs au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer l'entente pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-287

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — AIDE FINANCIÈRE À LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES POUR L'ANNÉE 2019

M. Sylvain Juneau, maire, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

De verser une aide financière de 5 000 \$, pour l'année 2019, à la Société d'histoire de Saint-Augustin-de-Desmaures afin de soutenir l'organisme dans son fonctionnement et sa programmation d'activité sur le territoire de la Ville;

De puiser les fonds nécessaires au versement de cette aide financière sur le poste comptable numéro 02-712-20-970;

D'autoriser la trésorière adjointe, ou son remplaçant, à effectuer les virements budgétaires, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-288

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR L'ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat pour l'achat d'une camionnette au plus bas soumissionnaire conforme, soit Donnacona Ford, conformément à la demande de prix n° 31, pour une somme forfaitaire de 39 452,51 \$ taxes incluses;

D'autoriser une dépense maximale de 8 000,00 \$ avant taxes pour équiper la camionnette d'une cabine en fibre de verre lors de sa livraison;

QUE les fonds nécessaires soient puisés sur le poste budgétaire 59-110-00-000.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-289

TRAVAUX PUBLICS — DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019-2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

DE ratifier la demande de subvention faite à la députée provinciale, Mme Geneviève Guilbault, dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale des Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale* pour l'exercice financier 2019-2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-290

URBANISME — MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2019-255 RELATIVE AU PIIA DU 209A, ROUTE 138 — LOCATION PROBEC

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE modifier la résolution 2019-255 du 2 juillet 2019 relative au PIIA du 209A, Route 138 — Location Probec en remplaçant :

le premier considérant par le suivant :

« CONSIDÉRANT que le propriétaire propose la plantation de 14 érables rouges ou à sucre en cour avant et cour latérale gauche notamment pour remplacer les arbres morts et 15 arbustes caraganiers de Sibérie le long de la ligne latérale droite; »

la première obligation par la suivante :

« En tout temps, un arbre ou arbuste atteint d'une maladie, mourant ou mort doit être remplacé; »

la date « 29 mai 2019 » du troisième document par la date du « 26 juin 2019 ».

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-291

URBANISME – RENOUVELLEMENT DE MANDAT ET NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

De renouveler, pour une période de deux ans, le mandat des membres suivants au sein du Comité consultatif d'urbanisme :

- M. Claude Maltais — vice-président (District Portneuf)
- M. Gérald Bouchard (District Lahaye)

De nommer à ce comité Mme Monique Ducharme (District du Lac) membre pour une période de deux ans, en remplacement de M. Hugues Philippin.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-292

URBANISME – AUTORISATION D'ORGANISER UN BBQ DANS LE PARC MUNICIPAL ATTENANT AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DELPHIS-MAROIS

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'autoriser le bureau de circonscription de la députée de Louis-Hébert et vice-première ministre, Madame Geneviève Guilbault, à utiliser le parc municipal attenant au Centre communautaire Delphis-Marais, pour la tenue de son BBQ estival, en date du 25 août 2019, de 11 h à 14 h, selon les modalités suivantes :

- permettre l'utilisation d'un appareil alimenté par combustible (BBQ);
- permettre l'installation d'une tente 10 x 10;
- permettre aux participants d'utiliser les jeux d'eau;
- permettre aux participants d'avoir accès et d'utiliser le stationnement du Centre Delphis-Marais;
- permettre aux participants d'avoir accès aux toilettes du Centre Delphis-Marais.

D'autoriser, sur demande du bureau de circonscription, le Service des travaux publics et le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à fournir

du matériel de signalisation et logistique disponible et à nettoyer les lieux pour la tenue de cet évènement.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

2019-293

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 2019-593 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO REGVSAD-2015-461 MODIFIANT LES LIMITES DE VITESSE APPLICABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES AFIN DE MODIFIER LA LIMITE DE VITESSE SUR LA RUE DU TRÈFLE

Avis de motion est, par les présentes, donné par [nom], qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement no 2019-593 modifiant le Règlement no REGVSAD-2015-461 modifiant les limites de vitesse applicables sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin de modifier la limite de vitesse sur la rue du Trèfle*;

M. Sylvain Juneau, maire, présente et dépose le projet de règlement.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 20 h 50.



Sylvain Juneau, maire



Daniel Martineau, greffier